

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## Arrêté modificatif relatif à la composition du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Poitou-Charentes

NOR : JUSF2122268A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Poitou-Charentes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein des comités techniques spéciaux de services déconcentrés créés auprès des directeurs territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles

Vu l'arrêté du 05 février 2019 portant composition du comité technique spécial de la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Poitou-Charentes

ARRÊTE

Article 1

Sont désignées représentants du personnel au sein du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Poitou-Charentes les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail — Protection judiciaire de la jeunesse (CGTPJJ) :*

- Titulaires : Mme Nathalie BERNARD, Mme Farida HATTAT
- Suppléants : Mr. Arnaud MALLART, Mr. Johann MAGNAN

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social — Protection judiciaire de la jeunesse — Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/FSU) :*

- Titulaires : Mme Sophie GROSSO, Mr. Arnaud GRALL, Mme Estelle PARACHOU
- Suppléants : Mme Marielle HAUCHECORNE, Mme Sylvie BOURREAU, Mr. Rémy CUGAT,

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes — Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (CNSA- SPJJ) :*

- Titulaires : Mr. Stéphane GUERIN
- Suppléants :

## Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## Article 3

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 14 juin 2021

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Poitou-Charentes

